

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Réf. : N°015/2022  
Page 1/2

**Objet :**  
Programme  
d'action 2023

Membres : 18  
Présents : 13  
Pouvoirs : 1  
Votants : 14  
Pour : 14

L'an deux mille vingt-deux et le 9 décembre à 15h00, Les membres du Comité Syndical du Regroupement Intercommunal de Valorisation d'Aménagement et de Gestion de l'Étang de Salses-Leucate, dûment convoqués le 28 novembre 2022, se sont réunis au lieu du siège du syndicat, sous la Présidence de Michel PY.

Titulaires présents : Pierre ABELANET, Régis BEDOS, Marie-Laure BOYER-CORCUFF, Marie BRETON, Estelle DEDEBANT, Bernard DEVIC, Mariette GERBER, Alain GOT, Marie-Laure GUIRADO, Lucas JAULENT, Joël LEVASSEUR, Michel PY, Marc SOLDEVILA

Pouvoirs : Laurence REKAS à Michel PY

Secrétaire de séance : Régis BEDOS

Monsieur le Président expose un programme d'action à réaliser au cours de l'année 2023. Ce programme est basé sur les missions statutaires de RIVAGE et s'articule autour des 3 axes thématiques (SAGE, SGZH, NATURA 2000) et de deux axes transversaux (Agroenvironnement, Territoire de RIVAGE):

- 1 Animation du territoire du bassin versant de l'étang de Salses-Leucate avec Animation des actions en continuité de celle débutées lors du contrat d'étang
- 2 Mise en œuvre du SAGE de l'étang de Salses-Leucate avec en particulier mise en œuvre des opérations en lien avec le volet qualité de l'eau du SAGE
- 3 Mise en œuvre de la STRATEGIE DE GESTION DES ZONES HUMIDES
- 4 Mise en œuvre du PAEC Salses-Leucate (si le projet est lauréat de l'AAP)
- 5 Mise en œuvre des DOCOB NATURA 2000 (Complexe lagunaire et Fort de Salses)

La réalisation de ce programme nécessitera potentiellement de mener certaines opérations en sous-traitance notamment :

- Réalisation d'études ou d'expertises en lien avec la mise en œuvre du SAGE de l'étang de Salses-Leucate. Ces études peuvent notamment être liées à l'acquisition de données concernant les flux de nutriment ou de polluants arrivant à la lagune et la connaissance concernant la biodiversité lagunaire (faune ou flore) ou à des analyses de qualité de l'eau.
- Suivi des herbiers de magnoliophytes dans les zones à enjeu de l'étang dans un objectif de qualification de l'état de conservation de l'habitat lagunaire
- Réalisation d'études ou d'expertises en lien avec la mise en œuvre de la stratégie de gestion des zones humides. Ces études peuvent notamment concerner le fonctionnement hydrologique des zones humides, des analyses de qualité de l'eau ou des suivis faune/flore,
- Réalisation de diagnostics écologiques, de suivis ou de travaux dans le cadre de l'animation des sites Natura 2000 ou dans le cadre de contrats Natura 2000 (analyses de la qualité de l'eau et du sédiment dans le cadre de l'évaluation de l'état de conservation de l'habitat lagunaire, suivis chiroptères dans le Fort de Salses et sur le complexe lagunaire de Salses-Leucate, suivis d'espèces d'intérêt communautaire, animations nature grand public et scolaires...).

Réf. : N°015/2022  
Page 2/2

- Réalisation des opérations de gestion du milieu prévues dans le plan de gestion en faveur de l'Agrion de mercure (selon la convention liant RIVAGE et ASF)
- Lutte contre les espèces floristiques envahissantes,
- Prestations de service diverses (ex ; équarrissage, ...) en lien avec la lutte contre les ragondins,
- Réalisation et/ou édition de divers supports d'information, de communication et de sensibilisation dans le cadre des projets menés par le syndicat (flyers, lettres d'information, panneaux, rapports, set de table, livre, diaporama, maquette....),
- Réalisation d'opérations de sensibilisation et d'EEDD vis-à-vis du grand public et du public scolaire,
- Le cas échéant : entretien des aménagements relatifs à l'exposition permanente de la Maison de l'étang de Salses-Leucate,
- Le cas échéant : expertise juridique dans le cadre de la mise en place de la GEMAPI,

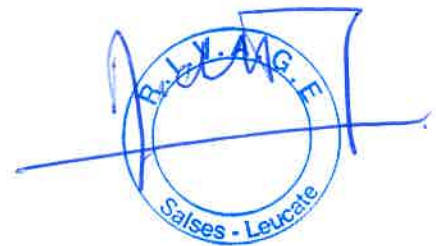
Le Conseil Syndical,

Après en avoir délibéré,

Décide :

- D'adopter le programme d'actions de RIVAGE pour 2023,
- De programmer les opérations prévues dans ce programme et notamment celles réalisées en sous-traitance et citées ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires à l'obtention des aides financières (Europe, État, Région Occitanie, Départements de l'Aude et des Pyrénées-Orientales, EPCIFP, Agence de l'Eau, ASF) et à signer toutes pièces y afférent.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer les pièces relatives aux marchés.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
A LEUCATE,  
LES JOURS MOIS ET AN QUE DESSUS.



**Le Président  
Michel PY**